ENTRETIEN

POUR LES COTISATIONS, IL Y A DU MONDE ; POUR LES DROITS, IL N'Y A PLUS PERSONNE



ENTRETIEN AVEC PAUL CHRISTOPHLE

Député socialiste de la Drôme, auteur de la proposition de loi visant à régulariser les travailleurs sans-papiers.

www.nous-idees.fr

Paul Christophle porte la proposition de loi n° 3253 visant à régulariser les travailleurs sans-papiers, déposée le 6 octobre 2026 et inscrite dans la niche parlementaire du groupe socialiste. Le texte ouvre un titre de séjour « salarié » à tout étranger justifiant de six mois d'activité professionnelle, consécutifs ou non, au cours des vingt-quatre derniers mois. Avant son examen en séance, il revient pour Noûs sur les mots qui désignent ces travailleurs, sur l'échec de la régularisation par les métiers en tension et sur la bataille culturelle que la gauche peut mener en abordant l'immigration par le travail.

En 1996, les occupants de l'église Saint-Bernard[1] refusaient le nom « clandestins » et revendiquaient celui de « sans-papiers ». Leur porte-parole Madjiguène Cissé en a tiré un livre, *Parole de sans-papiers*[2]. Trente ans plus tard, qu'est-ce que ce mot raconte ?

Vous avez raison de commencer par le vocabulaire. « Clandestin » reste aujourd'hui le mot de l'extrême droite pour désigner les travailleurs irréguliers et elle y ajoute volontiers celui de « profiteur ». C'est une labellisation, et les mots que l'on pose sur les femmes et sur les hommes ont beaucoup d'importance : le plus souvent, ils leur sont imposés sans leur consentement.

Même « sans-papiers » dit très peu de chose. Ces deux mots ne disent presque rien de la situation de ceux qu'ils désignent : des personnes qui, majoritairement, travaillent, mais dont on ne reconnaît pas l'existence sur le territoire national. Elles sont dans nos boulangeries, dans nos Ehpad, en cuisine ou au ménage, sur les chantiers de nos maisons, à monter des murs et des toits pour nous. Ce sont des métiers immédiatement palpables pour toute la population, des métiers indispensables. Et pourtant, ils n'ont pas de statut, pas d'existence, pas de reconnaissance de leurs droits en France. Sous ces deux mots, on range une réalité révoltante, devant laquelle la République ferme les yeux. C'est le point de départ de ce texte.

[1] Le 18 mars 1996, quelque trois cents étrangers sans titre de séjour occupent l'église Saint-Ambroise, à Paris, pour obtenir leur régularisation. Après plusieurs déplacements, ils s'installent le 28 juin dans l'église Saint-Bernard, dans le XVIII[e] arrondissement, où dix d'entre eux entament une grève de la faim. Le 23 août 1996, les forces de l'ordre évacuent l'église après en avoir enfoncé la porte à coups de hache. Le mouvement fait du terme « sans-papiers » le nom revendiqué par les intéressés eux-mêmes.

[2] Madjiguène Cissé, *Parole de sans-papiers*, Paris, La Dispute, 1999.

Votre proposition de loi ouvre la régularisation à partir de six mois travaillés sur les deux dernières années[3]. Pourquoi ce critère plutôt que les « métiers en tension », dont la majorité présidentielle a fait son instrument ?

Je suis justement parti du bilan des « métiers en tension ». Avec la loi immigration de 2024[4], le législateur avait promis d'accélérer la régularisation par le travail dans ces métiers. C'est un échec patent. Le ministère de l'Intérieur a délivré 1 655 titres à ce titre en 2025, sur quelque 300 000 travailleurs : je pourrais presque en tenir la liste dans un cahier. Quand on tire le bilan de cette loi, on constate que l'accumulation des critères, la durée de présence, les métiers en tension, le nombre de mois travaillés, a abouti à ne régulariser quasiment personne.

J'ai donc posé le principe d'un critère simple. Les « métiers en tension » ont soulevé beaucoup de problèmes. Sans entrer dans le détail administratif, on a dressé des listes régionales et l'on s'est retrouvé, en Bretagne par exemple, dans l'impossibilité de régulariser des boulangers alors que la région en manquait. C'est absurde. Surtout, les étrangers sans titre de séjour, du fait de la répartition de la main-d'œuvre sur le marché du travail, travaillent déjà dans des « métiers en tension ». Inutile de le préciser, donc.

Pourquoi six mois ? Lors de la discussion de la loi de 2024, on avait déjà débattu de huit ou de douze mois, et j'ai parfois l'impression que ces critères sont fixés au petit bonheur la chance. Le mien a une justification pragmatique. Un employeur dispose, en moyenne, de six mois pour vérifier qu'un salarié lui convient[5]. Au bout de six mois, il lui dit : « tu fais bien le travail, tu m'apportes beaucoup, je te garde, tu restes ». Eh bien, si nos normes permettent la protection du travailleur vis-à-vis de l'employeur au terme de ce délai, il n'y

[3] Proposition de loi n° 3253 visant à régulariser les travailleurs sans-papiers, Assemblée nationale, XVII[e] législature, enregistrée le 6 octobre 2026.

[4] Loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration. Son article 27 a créé, à titre expérimental jusqu'à fin 2026, une admission exceptionnelle au séjour pour les travailleurs des métiers en tension (art. L. 435-4 du Ceseda), sous condition de trois ans de présence et de douze mois d'activité au cours des vingt-quatre derniers mois. La liste des métiers a été fixée par l'arrêté du 21 mai 2025.

[5] En contrat à durée indéterminée, la durée maximale de la période d'essai est de deux mois pour les ouvriers et employés, trois mois pour les agents de maîtrise et techniciens, quatre mois pour les cadres (art. L. 1221-19 du Code du travail). Elle peut être renouvelée une fois si un accord de branche étendu le prévoit, sans pouvoir excéder, renouvellement compris, quatre, six ou huit mois selon la catégorie (art. L. 1221-21).

a pas de raison que d'autres normes continuent de précariser ces mêmes travailleurs face à l'administration.

« Il n'y a pas de raison que d'autres normes continuent de précariser ces mêmes travailleurs face à l'administration.

Marx décrit le « fétichisme de la marchandise »[6] : on voit le produit fini mais jamais le travail qui l'a fait naître. Un bureau propre, un repas livré. La sous-traitance est-elle devenue un back office, une machine qui fait disparaître les travailleurs ?

C'est très juste. Mais je ne suis pas certain qu'il faille même une chaîne de sous-traitance. Nous parlons aussi de petits commerces : le boulanger, le maraîcher avec ses légumes, les pêcheurs bretons qui emploient directement. Ce sont des PME, assez fortement concernées, sans chaîne immense. La sous-traitance a certes tendance à éloigner, à masquer. Mais fondamentalement, c'est nous tous et nous toutes qui fermons un peu les yeux sur ces travailleurs, et qui ne regardons pas la réalité en face.

Mais il faut dire une chose. La droite et l'extrême droite entonnent régulièrement leur litanie : les Français réclameraient plus de fermeté sur l'immigration. En réalité, les enquêtes montrent qu'une grande majorité de Français est favorable à leur régularisation. Une enquête du Crédoc pour Terra Nova, publiée en mai 2025[7], demandait ce qu'il fallait faire pour les étrangers qui travaillent dans les métiers en tension. 66 % des personnes interrogées répondaient qu'il fallait les régulariser. C'est énorme.

La question suivante est plus frappante encore, et elle montre l'importance de la manière dont on pose les questions : « que faire des étrangers qui travaillent et paient leurs impôts en France ? » C'est bien la réalité des personnes dont nous parlons : elles n'ont pas de titre, mais la plupart des employeurs les déclarent tout de même à l'Urssaf, parce qu'ils veulent rester dans les clous pour la partie déclaration sociale. Ces personnes paient donc chaque mois leurs cotisations sociales, et potentiellement l'impôt sur le revenu prélevé à la source par la DGFiP, sans carte Vitale ni prestations sociales contributives : ils ne toucheront pas le chômage, ne bénéficieront pas de la retraite pour laquelle ils ont cotisé. Cette

[6] Karl Marx, *Le Capital*, livre I (1867), chapitre premier, section 4 : « Le caractère fétiche de la marchandise et son secret ».

[7] Sandra Hobian, Lucie Brice Mansencal (Crédoc), *Enquête sur les représentations à l'égard de l'immigration de travail*, Terra Nova, 12 mai 2025. Enquête réalisée du 7 au 12 mars 2025 auprès de 2 000 personnes de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine.

situation administrative est assez folle. À cette question, les Français répondent à 77 % que non seulement il faut les régulariser, mais qu'il faut les naturaliser, leur donner la nationalité française[8]. Entre la posture politique et ce que dit l'opinion quand on l'interroge, l'écart est considérable.

« Ils ne toucheront pas le chômage, ne bénéficieront pas de la retraite pour laquelle ils ont cotisé.

Quand on met ce back-office sous les yeux des Français, ils se montrent très favorables aux mesures que nous proposons pour ces travailleurs. Beaucoup de ces métiers étaient d'ailleurs applaudis chaque soir pendant le Covid. On s'est rendu compte, alors, de qui assurait la logistique indispensable à nos vies collectives : beaucoup d'étrangers. Ces moments ont été rares, mais ils ont existé.

Je pense aussi qu'à la question très générale, « faut-il plus ou moins d'étrangers en France ? », certains répondront qu'il en faut moins. Mais si on leur parle concrètement du boulanger qui a repris la boulangerie du village, fermée depuis un an, tout le monde répondra qu'il faut qu'il reste, bien sûr. Le problème, c'est que des exceptions comme celle-là, j'en compte au moins 300 000. On ne parle pas d'une toute petite part de la population.

Des milliers de travailleurs vivent sous le nom d'un autre : c'est ce nom qui figure sur leur contrat et sur leur fiche de paie. Comment prouver six mois d'un travail exercé sous une autre identité ? Votre texte s'en saisit-il ?

Le travail sous alias est une question compliquée. La première chose à dire, c'est que le jour où l'on mettra fin à la complexité légale et réglementaire de la régularisation par le travail, on cessera de pousser les gens à se déclarer sous des faux noms, à produire des faux. Sortir de cette complexité améliorera déjà beaucoup les choses.

Ensuite, la proposition de loi précise justement que l'activité peut être démontrée « par tous moyens ». J'ouvre ainsi la porte à toutes les formes de preuve, et la jurisprudence sur la reconnaissance de l'activité est très large[9]. On pourra produire des courriels, de la

[8] La question posée était : « Selon vous, une personne étrangère qui travaille en France, cotise et paie ses impôts en France depuis plusieurs années mérite-t-elle de devenir française ? »

[9] Pour la Cour de cassation, l'existence d'une relation de travail ne dépend ni de la volonté exprimée par les parties ni de la dénomination qu'elles ont donnée à leur convention, mais des conditions de fait dans lesquelles est exercée l'activité. Le Code du travail assimile par ailleurs l'étranger employé sans titre, pour la période de son emploi illicite,

géolocalisation, des preuves d'activité, même si cette activité n'a pas été enregistrée sous son nom, et même si elle n'a pas été déclarée. Nul besoin de présenter six bulletins de salaire : on peut établir que, chaque jour, on a reçu des consignes, et que ces consignes ont donné lieu à une rémunération. Le juge reconnaît là une activité.

Une étude du Centre d'études prospectives et d'informations internationales a montré qu'après la régularisation de 1981, l'emploi et les salaires des Français peu diplômés avaient augmenté[10]. Régulariser ces travailleurs, est-ce aussi défendre les travailleurs français ?

Oui, complètement, et une étude similaire a été menée après la régularisation espagnole de 2005-2006, sous le gouvernement Zapatero, qui démontre un effet positif pour l'économie espagnole en général et, partant, pour les travailleurs espagnols.

En droit, mon texte vise directement les travailleurs étrangers. Mais à travers eux, il cherche à produire un effet sur tous les travailleurs, et plus largement sur toute la société. Lorsqu'on se penche sur la régularisation des travailleurs étrangers en situation irrégulière, on sait qu'on agira sur leur propre taux d'emploi, sur celui des nationaux qui travaillent avec eux dans les mêmes entreprises et les mêmes branches, et sur les conditions de travail, puisqu'on sortira ces personnes de l'exploitation à laquelle les expose la précarité de leur statut administratif.

On sait aussi qu'on agira sur le lien social. Nous vivons un moment politique et social très dur. On voit des attentats commis directement par des mouvements d'extrême droite, qui répondent à la peur et au rejet de l'autre. Nous allons avoir besoin de réparer tout ce qui a été brisé dans notre pays. J'inscris mon texte dans ce combat pour la cohésion et la réparation des liens, qui concerne autant les étrangers présents sur notre sol que les Français, qui en ont tout autant besoin.

à un salarié régulièrement engagé quant aux obligations de l'employeur, notamment en matière de rémunération (art. L. 8252-1).

[10] Anthony Edo, « Régularisation exceptionnelle de 1981 : des retombées positives pour l'économie », *La Lettre du CEPII*, n° 446, mai 2024 ; George J. Borjas, Anthony Edo, « Monopsony, Efficiency, and the Regularization of Undocumented Immigrants », *NBER Working Paper* n° 31457, juillet 2023. La régularisation de 1981-1983 a concerné 131 360 personnes.

En Italie, Giorgia Meloni a fait campagne contre l'immigration puis a ouvert la porte à près de 500 000 travailleurs étrangers. L'extrême droite veut-elle moins d'étrangers, ou seulement des étrangers sans droits ?

L'extrême droite est pétrie de faux-semblants et de postures permanentes. Elle prétend défendre l'entreprise et le patronat. Mais aujourd'hui, tout le monde appelle à la régularisation, y compris les fédérations professionnelles des métiers en tension, qui demandent qu'on régularise les travailleurs de leurs secteurs. Là, l'extrême droite n'entend plus le patronat. Elle inscrit dans son budget une taxe de 1 000 euros sur chaque recrutement d'un travailleur étranger en situation régulière, dont on sait très bien que les entreprises ne pourront pas la payer. En réalité, l'extrême droite dit à peu près tout et n'importe quoi, et ne tiendra aucune de ses promesses. Et l'on sait qu'avec elle au pouvoir, les pauvres resteront pauvres et les riches seront toujours plus riches.

L'exemple italien est symbolique de ce point de vue. Je ne compare pas du tout ce que nous essayons de faire avec ce que fait Giorgia Meloni. Mais en cinquante ans, l'Italie n'a jamais délivré autant de visas de travail que depuis son arrivée au pouvoir. Il est tout de même incroyable d'avoir conquis le pouvoir avec un discours de diminution des flux migratoires pour faire, à la fin, exactement l'inverse de ce qui avait été promis.

La situation des travailleurs sans papiers fait penser à cette formule de Sieyès : « Qu'est-ce que le tiers état ? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? Rien. Que demande-t-il ? À y devenir quelque chose[11]. » Sont-ils le tiers état de notre époque ?

On estime à 600 000 ou 700 000 le nombre d'étrangers en situation irrégulière en France et près de la moitié d'entre eux travaillent malgré l'interdiction. C'est considérable. Ils exercent des métiers indispensables au quotidien, dont chacun peut percevoir l'importance, la valeur, la nécessité. Ils sont déclarés : ils

[11] Emmanuel-Joseph Sieyès, Qu'est-ce que le Tiers-État ?, janvier 1789. Publié par l'abbé Sieyès à la veille de la réunion des États généraux, le pamphlet soutient que le tiers état, qui assume l'essentiel des travaux et des fonctions utiles à la société, constitue à lui seul la nation, alors qu'il est tenu pour rien dans un ordre politique dominé par la noblesse et le clergé. Le texte connaît un retentissement considérable et nourrit l'argumentation qui conduit les députés du tiers, le 17 juin 1789, à se proclamer Assemblée nationale.

paient leurs cotisations sociales et leurs impôts sans en percevoir les contreparties, sans droits ouverts. L'administration est formidable : lorsqu'il s'agit de recouvrer des cotisations, il y a du monde ; mais pour ouvrir les droits que la loi attache à ces cotisations, il n'y a plus personne.

Le parallèle avec Sieyès fonctionne donc très bien. Ils sont nombreux. Ils font énormément pour notre société, et pas seulement par leur travail : j'insiste aussi sur leur engagement associatif, qui est très fort. Or quelle place leur a-t-on donnée, ne serait-ce que dans la reconnaissance de leur existence sur le territoire ? Aujourd'hui, lorsqu'ils vont de leur domicile à leur lieu de travail, c'est dans la crainte d'un contrôle de police, dans la crainte d'une expulsion. C'est très dur, il faut s'en rendre compte. Et que demandent-ils ? Seulement de pouvoir continuer à faire ce qu'ils font aujourd'hui, en toute légalité. C'est bien le minimum.

Peut-on reprendre la main face à l'extrême droite sur le terrain migratoire en changeant de récit, en abordant la question non plus par l'insécurité, mais par le travail ?

Oui, complètement. D'abord, il ne faut surtout pas laisser à la droite et à l'extrême droite le monopole du sujet de l'immigration, pas plus d'ailleurs que celui de la sécurité. Nous avons énormément à dire, et de très bons bilans. Le cadrage que la droite et l'extrême droite font de l'immigration est catastrophique. C'est toujours le même : fermeture des frontières, flux migratoires, étranger criminel. Un cadrage faux au regard des données, et de surcroît désastreux pour la cohésion et le lien social.

Cadrer par le travail, entrer par le travail, c'est pour la gauche l'un de ses socles. Je n'oublie pas, puisque nous parlions de Marx il y a quelques minutes, que le travail participe aussi de l'aliénation : il faut trouver les moyens pour qu'il soit libérateur, et non aliénant, pour la personne humaine.

Et ce cadrage ne vaut pas seulement dans l'espace politique et médiatique national, où il s'agit de préempter le débat. Si je viens avec ces arguments dans ma circonscription, dans les villages près de chez moi, et que je dis : « Regardez les étrangers dont nous parlons. Ils sont là. Je peux vous donner des exemples concrets que vous n'avez peut-être pas vus, parce que la République et notre société les cachent un peu. Mais ils sont à côté de chez vous, et voici

« Ils sont à côté de chez vous, et voici ce qu'ils font.

ce qu'ils font », alors j'emporte une très large approbation. Je suis capable de modifier une part du rapport à l'extranéité, à la différence, à l'immigré, à l'étranger en France. Je combats concrètement l'extrême droite sur le terrain le plus immédiat.

C'est ce que nous devons faire en permanence, et plus encore dans les mois qui viennent, parce que c'est un terrain concret de la bataille. Il faut évidemment la mener sur le plan économique et social, car c'est là que se trouvent les causes fondamentales. Mais sur le terrain de l'immigration et de la politique migratoire, nous avons aussi des choses à faire valoir, qui peuvent faire changer d'avis une partie de nos concitoyens.

L'auteur

Paul Christophle est député de la 1re circonscription de la Drôme depuis juillet 2024 (groupe Socialistes et apparentés) et premier secrétaire fédéral du Parti socialiste dans la Drôme depuis février 2023. Tête de liste de la gauche aux élections municipales de 2026 à Valence, il siège depuis au conseil municipal. Il est l'auteur de la proposition de loi n° 3253 visant à régulariser les travailleurs sans-papiers, déposée le 6 octobre 2026.